

GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens asbl
Rue de Londres 15
1050 Bruxelles

Au Collège des Bourgmestre et Échevin-e-s
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Ixelles
enquete.publique@ixelles.be



OBJET : Réponse à l'enquête publique concernant le réaménagement de la rue Lesbroussart.

Bruxelles, le 6 mars 2018.

Madame la Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevin-e-s,
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de concertation,

Les associations cyclistes GRACQ et Fietsersbond ont pris connaissance du projet de réaménagement de la rue Lesbroussart. Nos associations s'opposent au projet tel que présenté, dans la mesure où la sécurité des usagers cyclistes est complètement absente de la réflexion, sur une artère pourtant qualifiée de « point noir » cycliste.

LA RUE LESBROUSSART, UN POINT NOIR CYCLISTE

Dans le récent vadémécum « *Accidents de cyclistes en Région de Bruxelles-Capitale* », la rue Lesbroussart est désignée comme un des « **points noirs** » majeurs pour les cyclistes, soit « *une rue caractérisée par un nombre d'accidents cyclistes anormalement élevé par rapport au nombre de cyclistes qui y passent habituellement* ». L'analyse porte sur les accidents corporels déclarés : il est fort probable que la rue Lesbroussart souffre d'un sous-enregistrement important des accidents, les chutes de moindre gravité ne faisant pas l'objet d'une déclaration.

La rue Lesbroussart combine une série de facteurs expliquant ces chiffres d'accidentologie élevée : présence de rails de tram, déclivité assez forte, pression automobile, revêtement en mauvais état, pas d'aménagement spécifique pour les cyclistes.

Dès lors, **il est difficilement compréhensible que la sécurisation des déplacements cyclistes sur cet axe soit totalement absente des objectifs du projet, et ce d'autant plus que :**

- la rue Lesbroussart est située sur le tracé d'un itinéraire cyclable régional (ICR MM) entre l'avenue Louise et la rue de Hennin. Les ICR sont inscrits au Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) ;
- ce projet de réaménagement risque de figer le profil de l'axe pour plusieurs décennies.

Le remplacement des rails de tram n'est pas un impondérable : **l'urgence de cette intervention ne peut justifier à elle seule l'adoption du projet tel quel, sans prendre le temps d'envisager des pistes d'amélioration qui permettraient de diminuer drastiquement les accidents à vélo sur cet axe.**

SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS À VÉLO

L'**asphaltage** de la rue et le marquage de **logos vélo** vont légèrement améliorer la situation actuelle. Mais ces seules mesures sont loin d'apporter une réponse suffisante aux questions de sécurité et de confort pour les cyclistes.

La **séparation des cyclistes** du reste du trafic est nécessaire, d'autant plus dans le sens de la montée : le cycliste est plus lent, et la présence d'un tram ou de voiture derrière lui rend son ascension très inconfortable. Certains cyclistes sont alors tentés de circuler contre le stationnement, où ils risquent l'accident avec une portière ou avec un automobiliste quittant son emplacement de parking. Ce **différentiel de vitesse important** est parfois difficilement supporté par les automobilistes (ce qui encourage les dépassements dangereux), et s'avère pénalisant pour le tram (la présence d'un cycliste entre les rails de tram constitue également un stress supplémentaire pour les chauffeurs de tram). La situation est un peu moins problématique dans la descente, dans la mesure où le différentiel de vitesse est moins élevé.

En conséquence, nous réclamons que soit prévue, à tout le moins, **une « surlargeur cyclable » afin de permettre au cycliste de circuler à côté des rails de tram, tout en étant à une distance suffisante des voitures en stationnement**. Nous proposons de traiter l'arrêt Dautzenberg (dont nous saluons la mise aux normes) en « quai viennois » (le cycliste est invité à passer au niveau du quai, devant l'arrêt de tram), ce qui est compatible avec la faible vitesse des cyclistes (en côte) et le flux d'usagers STIB à cet arrêt. Sur **le tronçon faisant partie de l'ICR** (entre l'avenue Louise et la rue de Hennin), nous demandons que soit envisagé un aménagement plus qualitatif et sécurisant : l'installation d'une **piste cyclable** (moyennant la suppression du stationnement).

Dans le sens de la **descente**, il est indispensable de souligner et **sécuriser le tracé de l'ICR** : le cycliste venant de la rue Lesbroussart qui souhaite rejoindre la rue de Hennin doit, à cet endroit, croiser trois rails de tram en cédant le passage au trafic venant dans le sens inverse. Encore une fois, le projet ne mentionne rien, si ce n'est le simple balisage au sol de l'ICR.

STATIONNEMENT VÉLO

Le stationnement vélo est minimaliste : il est nécessaire d'**ajouter des arceaux vélo** le long de l'axe (en dehors des cheminements piétons et PMR), et plus particulièrement à proximité des commerces et établissements horeca.

Nous demandons également que soit envisagé l'**ajout de stationnement vélo sécurisé** (de type box vélo), complètement absent du projet (et du quartier).

TROTTOIRS

Nous saluons la volonté d'améliorer le confort des piétons via la réfection des trottoirs. Néanmoins, nous regrettons le choix de **pavés naturels** en raison du caractère peu confortable de ce revêtement (d'autant plus pour les PMR), comme on le constate à de nombreux endroits de la commune. Nous insistons pour qu'un soin particulier soit apporté à l'exécution, afin d'obtenir le résultat le plus plan possible.

AMÉLIORATIONS PONCTUELLES

- Au niveau des rues Dautzenberg et Gachard, il est nécessaire de veiller à ce que la présence des arbres nouvellement plantés ne constitue pas un masque pour la visibilité à l'approche de ces carrefours. Des oreilles de trottoirs plus larges permettraient de mieux sécuriser ces carrefours (traversées piétonnes notamment).

- Le parking voiture au débouché de la rue Van Elewyck se poursuit jusqu'au passage piéton, ce qui est gênant pour les cyclistes circulant à contresens. Nous proposons d'empêcher le stationnement voiture un peu en amont du passage piéton (par exemple en plaçant des arceaux vélos).
- Nous demandons l'ajout d'une traversée piétonne en contrebas de la rue Lens : on constate qu'à l'heure actuelle, de nombreux piétons traversent à cet endroit, sans la protection d'un passage piéton.
- Il est nécessaire de marquer une zone avancée pour cycliste au niveau du débouché de Lesbroussart sur l'avenue Louise. Nous demandons en outre qu'une attention particulière soit apportée au niveau du marquage pour les cyclistes venant de l'avenue Louise et qui tournent à droite sur Lesbroussart, afin de les positionner correctement par rapport aux rails de tram (cela constitue en outre une indication pour les automobilistes).

Nous vous remercions de prendre en compte ces remarques dans votre avis final. Par ailleurs, nous demandons qu'un-e représentant-e de nos associations puisse être entendu-e lors de la commission de concertation du 28 mars prochain.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevin-e-s, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de concertation, nos salutations respectueuses.

Pour le GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens,

Florine CUIGNET

